



**Objet:** Marche Rose et Randonnées Vélo pour **Octobre Rose** – Protocole sanitaire pour l'événement.

**But :** Cet événement a pour objectif de collecter des fonds pour améliorer le quotidien des personnes touchées par le cancer.

Cette édition se tiendra si les contraintes sanitaires le permettent le 2 octobre 2021 à partir de 14h à Saint Jean du Pin, en extérieur.

Nous avons prévu la participation de 500 à 700 personnes (marcheurs et cyclistes).

Pour respecter les contraintes sanitaires en vigueur, l'organisateur a prévu :

- De désigner un référent spécifique COVID-19 qui veillera à la mise en place et au respect du protocole sanitaire, au respect de la jauge demandée, de vérifier le PASS sanitaire des bénévoles et des participants.
- Port du masque obligatoire (hors pratique sportive) pour les participants.
- Des gels hydroalcooliques seront à disposition à l'entrée et à la sortie des espaces.
- Respect de la distanciation physique d'au moins 1 m (hors pratique sportive).
- D'afficher les mesures barrières sur le site et les jauges en vigueur.
- De respecter la distanciation des postes de travail et port du masque obligatoire pour les bénévoles.

Vérification du PASS sanitaire des participants et des bénévoles :

- Les participants devront fournir la preuve qu'ils sont titulaires du PASS sanitaire ou d'un résultat négatif d'un test antigénique de moins de 72h.
- Un dispositif de contrôle d'accès sera mis en place à l'entrée du lieu de l'événement et réalisé par 3 personnes. Un marquage au feutre sera ensuite réalisé sur la main de la personne qui aura un PASS ou un test valide (cf plan d'implantation du site).
- Tous les participants auront accès et devront prendre connaissance du protocole sanitaire et du règlement (sur le site internet des Amazones et sur Chronogard).

Les inscriptions se feront uniquement en ligne (chronogard.fr), pas d'inscription sur place.

Un marquage au sol sera effectué pour les flux de circulation et des barrières seront mises en place.

Les ravitaillements auront lieu à l'extérieur dans des zones prédéfinies.

Ce protocole sera adapté pour répondre aux nouvelles dispositions sanitaires qui pourraient être en vigueur le 02 octobre 2021.

Fait à Saint Jean du Pin, le 27/08/2021

Le Président et organisateur,

Mr Patrick ETIENNE